

REUNION DU 28 février 2020
20h30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., REINERT Laurence, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, SCHMIT Martial.

Membres absents : LOSSON Johanna

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 172 253.82 €.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2019 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 172 253.82 €.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2019

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 221 193.09 €
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 48 939.27 €€
- Constate que le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser pour un montant de 49 500 € en dépenses et de 8 600 € en recettes.
Il en résulte un déficit de 89 939. 27 €.
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 89 939.27€ et d'émettre un titre de recette au compte 1068. L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit 131 353.82 € sera repris en report à nouveau créateur au budget primitif 2020 compte 002.

CONTRATS D'ENTRETIEN ESPACES VERTS POUR 2019

Le Conseil Municipal décide de confier à la Sté Commard de Holling l'entretien de :

- L'aire de jeux pour un montant de 2188.97 euros TTC
- Des abords de la chapelle pour un montant de 334.87 euros TTC
- De l'aire d'accueil, de l'accès au lotissement et du fossé en bordure de route pour un montant de 2566.69 euros TTC.
- Du cimetière pour un montant de 606.05 euros TTC
- De prunus à la sortie du village pour un montant de 545.40 euros TTC
- Des abords de la "statue de la Salette " pour un montant de 336 euros TTC

CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2020 à l'Entreprise LAUER de Merten pour un montant de 309.60 euros TTC.

SUBVENTION FOYER RURAL VELVING-VALMUNSTER.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 300 euros au foyer rural de Velving-Valmunster.

TRAVAUX IMPASSE DES CORDONNIERS

Suite à des travaux complémentaire Impasse de Cordonniers, le conseil Municipal accepte la facture de la société Bâti TP pour un montant de 3 000 € HT

CHANGEMENT LOGICIEL

Suite au changement du logiciel de gestion communale, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Berger Levrault pour un montant de 3 080 € HT

DON

Le Conseil Municipal accepte le don de 9 800 euros.

REMBOURSEMENT

Le conseil Municipal accepte le remboursement par chèque de la société, GROUPAMA pour un montant de 20.99 € .

Lu et approuvé :